De M/Mme ……………

Ecole

Adresse

CP VILLE

Tel. :

Courriel :

A ……………….. le ………………

A Madame, Monsieur l’IEN

……………………………

**Objet : Alerte sur conditions de sécurité dans le cadre de la reprise le 11 MAI.**

Mon école est appelée à ouvrir le 11 mai. Je me pose un certain nombre de questions par rapport à ma santé et à ma sécurité au travail : *(exemple de questions qui peuvent être modifiées)*

-          Des tests systématiques seront-ils faits pour dépister les personnels et les élèves conformément aux recommandations de l’OMS, de l'ordre des médecins et du conseil scientifique, ainsi que du CHSCT Ministériel ?

-          Quelles dispositions sont prévues pour les personnels présentant un risque aggravé en cas d'exposition au virus, ou vivant aux côtés d'une personne présentant un tel risque ?

-          Y aura-t-il du savon dans toutes les toilettes ? En permanence ?

-          De combien de sanitaires FONCTIONNELS et accessibles aux élèves et personnels disposera l'établissement ?

-          A quelle fréquence la désinfection des classes, des toilettes, des poignées de porte sera-t-elle effectuée et par qui ?

-          A quelle fréquence et comment réaliser celle des claviers d'ordinateurs, des jouets et outils de manipulations en maternelles, des manuels scolaires, des fournitures de bureau, du matériel sportif, artistique?

-          Les personnels et les élèves disposeront-ils des matériels de protection (gel hydro alcoolique, gants, masques ffp2 ou ffp3, écrans plexiglas…) ? En quantité suffisante pour les agent·es (éducation nationale, collectivités territoriales), les salarié·es des entreprises prestataires ? En ce qui concerne les masques et gants, à quelle fréquence seront-ils renouvelés ?

-          Les effectifs par classe permettront-ils le respect des gestes et distances barrières ?

-          La superficie des classes disponibles permet-elle le respect des gestes et distances barrières ?

-          Ces conditions seront-elles respectées dans l’ensemble des lieux fréquentés par les personnels, les salarié·es des entreprises prestataires et les élèves (toilettes, cours de récréations, salles de sports et de motricité, couloirs...) ?

-          Les jeunes enfants peuvent ne pas respecter les mesures de distanciation, par difficulté à inhiber leurs gestes spontanés, par défaut d'appréhension des risques ou par comportements d'opposition inhérents à leur stade de maturité psychologique. Comment sera garantie dans ces conditions l’obligation de résultat en matière de santé sécurité et le respect des gestes barrières ?

-          Comment garantir aux familles la non-contamination des enfants confié.es à l'établissement, le danger étant que des enfants porteurs asymptomatiques transmettent le virus aux personnes vulnérables de leur entourage ?

-          Avez-vous prévu d’appuyer la reconnaissance en maladie professionnelle, accidents de services toute contamination covid19 des personnels ainsi exposés ?

-          Y-a-t-il d’ores et déjà un formulaire de déclaration particulier prévu à cet effet, une procédure simplifiée et rassurante sur le plan de la prise en charge proposée et l’indemnisation des lourdes séquelles dont témoignent déjà à ce jour les patient·es déclaré·es guéri·es ?

-          Y-a-t-il suffisamment de médecins de prévention pour suivre quotidiennement tous les personnels en contact avec du public ?

-          Qu'est-il attendu des personnels éducatifs qui constatent le non-respect des gestes ou distances de sécurité entre élèves malgré les consignes, que ce soit en classe, dans la cour ou dans les couloirs ? L'incident ou les incidents devront-ils être consignés pour communication aux familles ? La responsabilité des personnels en charge des élèves au moment de l'incident sera-t-elle engagée en cas de conséquences qui découleraient de contaminations ?

-          Quelles dispositions seront mises en œuvre en cas de cas de COVID dans l'école ?

-          Sera-t-il possible de prendre en compte (autorisation spéciale d’absence ou présence uniquement sur la base du volontariat) les situations et les personnels pour lesquels la distanciation n’est pas possible (AESH…)?

-          Si oui, comment seront protégés les personnels volontaires pour lesquels cette distanciation n'est pas possible, notamment pour l'accompagnement pédagogique individuel et les soins au corps (AESH, infirmier.es, ATSEM...) ? Ces personnels et les élèves concerné.es  bénéficieront-ils/elles d'équipements spécifiques (surblouses, masques FFP2, etc.) ?

-          Comment les circulations durant les intercours seront-elles gérées pour respecter les règles de distanciation sociale (couloirs de circulation exigus) ?

-          Les agents territoriaux (restauration, entretien) sont particulièrement exposés à des surfaces potentiellement contaminées : des dispositifs spécifiques de protection sont-ils prévus ?

-          Qu'est-il prévu pour permettre la désinfection systématique des personnels et élèves se déplaçant en transports en commun, à leur arrivée dans l’établissement ?

 Je vous informe, par ailleurs, que ces questions sont aussi consignées dans le RSST.

En attendant la réponse que vous pourrez apporter à toutes ces questions, veuillez accepter nos sincères salutations.

Signature